

Département du Calvados
Commune d'Amayé sur Orne (14210)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de membres afférents au C.M. : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 12
2 pouvoirs
Date de convocation : 22/02/2023*

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain Colino, maire.

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin-Poder, M. Troussier, Mme Gourdou, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Forant.

Un pouvoir de M. Leboulanger à M. Colino, un pouvoir de Mme Blaizot à M. Courant

Secrétaire de séance : Mme Martelin-Poder

N° 23.03.01

Objet : Adhésion au SDEC Énergie de la commune de Mondeville

Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC Énergie, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022 relative à son souhait d'adhérer au SDEC Énergie pour le transfert de sa compétence « Éclairage public »,

Vu la délibération du comité syndical du SDEC Énergie en date du 15 décembre 2022 acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence,

Considérant que, par délibération en date du 16 novembre, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC Énergie afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Éclairage public » avec la prestation optionnelle du 100% lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service)

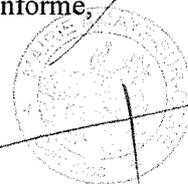
Considérant que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le comité syndical du SDEC Énergie a approuvé l'adhésion de la commune de Mondeville à compter du 1^{er} avril 2023 après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion,

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales, la présidente du SDEC Énergie, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Énergie au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Énergie.

Pour copie certifiée conforme,
Le maire,
Sylvain COLINO



Département du Calvados
Commune d'Amayé sur Orne (14210)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 12
2 pouvoirs
Date de convocation : 22/02/2023

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain Colino, maire.

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin-Poder, M. Troussier, Mme Gourdou, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Forant.

Un pouvoir de M. Leboulanger à M. Colino, un pouvoir de Mme Blaizot à M. Courant

Secrétaire de séance : Mme Martelin-Poder

N° 23.03.02

Objet : Programme de renouvellement des foyers de plus de 30 ans

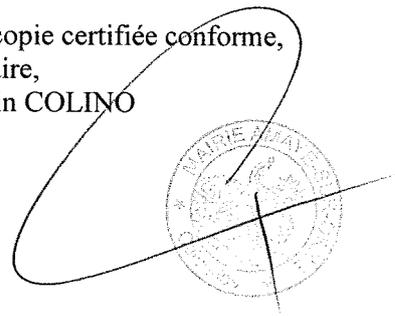
M. Troussier, représentant auprès du SDEC Énergie, présente l'étude réalisée par le SDEC Énergie sur le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans.

Suite à cette étude, il est proposé à la commune de remplacer 12 foyers de plus de 30 ans par des foyers LED. Le coût total de cette opération est de 4 485.82 € TTC, la part restant à la charge de la commune se monte à 1 869.09€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce programme de renouvellement
- Décide d'inscrire cette dépense en section de fonctionnement
- Autorise M. le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

Pour copie certifiée conforme,
Le maire,
Sylvain COLINO



Département du Calvados
Commune d'Amayé sur Orne (14210)

*Nombre de membres afférents au C.M. : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 12
2 pouvoirs
Date de convocation : 22/02/2023*

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain Colino, maire.

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin-Poder, M. Troussier, Mme Gourdou, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Forant.

Un pouvoir de M. Leboulanger à M. Colino, un pouvoir de Mme Blaizot à M. Courant

Secrétaire de séance : Mme Martelin-Poder

N° 23.03.03

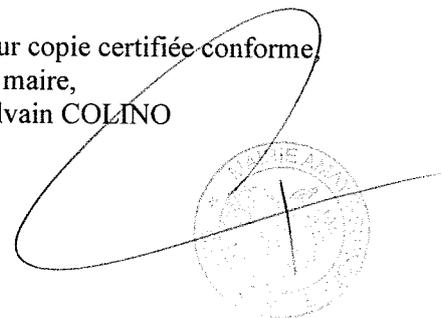
Objet : Convention de participation aux frais de fonctionnement de la piscine de Villers-Bocage

Depuis de nombreuses années, dans le cadre de l'utilisation de la piscine intercantonale de Villers-Bocage par les élèves du collège Paul Verlaine d'Evrecy, la commune d'Evrecy prend en charge sur son budget communal les sommes qui lui réclamées par le « Syndicat intercommunal pour la gestion de la piscine de Villers-Bocage » ainsi que les frais liés au transport en bus des collégiens vers la piscine. Ces sommes sont réparties l'année suivante au prorata du nombre d'élèves inscrits au collège et réclamées sous la forme d'une participation annuelle à chaque commune utilisatrice.

Le service de gestion comptable Val et Littoral demande désormais la production d'une convention entre la commune d'Evrecy et chacune des communes du secteur scolaire du collège Paul Verlaine concernées par le règlement de cette participation.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer celle-ci.

Pour copie certifiée conforme,
Le maire,
Sylvain COLINO

The image shows a large, stylized signature in black ink that overlaps the text and extends over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature but contains the text 'COMMUNE D'AMAYÉ SUR ORNE' around the perimeter and a central emblem.

Département du Calvados
Commune d'Amayé sur Orne (14210)

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 12
2 pouvoirs
Date de convocation : 22/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain Colino, maire.

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin-Poder, M. Troussier, Mme Gourdou, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Forant.

Un pouvoir de M. Leboulanger à M. Colino, un pouvoir de Mme Blaizot à M. Courant

Secrétaire de séance : Mme Martelin-Poder

N°23.03.04

Objet : Convention de participation aux frais scolaires de la commune de Maizet

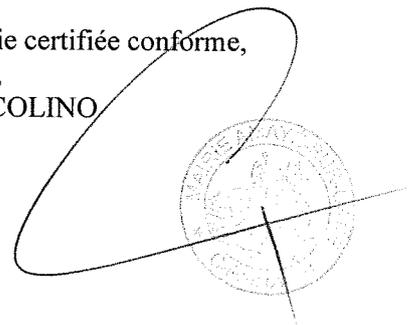
M. de Saint Nicolas expose au conseil municipal que les enfants de la commune de Maizet fréquentent l'école d'Amayé puisque les deux communes sont liées par un regroupement pédagogique.

Une convention avait été signée en 1995 afin de fixer la participation financière de la commune de Maizet pour la scolarisation à Amayé des enfants domiciliés à Maizet. Cette convention est devenue obsolète et ne convient plus comme pièce justificative au service de Gestion comptable Val et Littoral dont dépend la commune.

Il présente au conseil municipal le projet de convention qui a été établi en concertation avec la commune de Maizet.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de cette convention, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer celle-ci.

Pour copie certifiée conforme,
Le maire,
Sylvain COLINO

The image shows a large, stylized signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE D'AMAYE SUR ORNE' around the perimeter and '14210' in the center. The signature is written over the stamp and extends to the left.

Département du Calvados
Commune d'Amayé sur Orne (14210)

*Nombre de membres afférents au C.M. : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 12
2 pouvoirs
Date de convocation : 22/02/2023*

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain Colino, maire.

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin-Poder, M. Troussier, Mme Gourdou, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Forant.

Un pouvoir de M. Leboulanger à M. Colino, un pouvoir de Mme Blaizot à M. Courant

Secrétaire de séance : Mme Martelin-Poder

N°23.03.05

Objet : Retrait de la délibération n°22.12.06

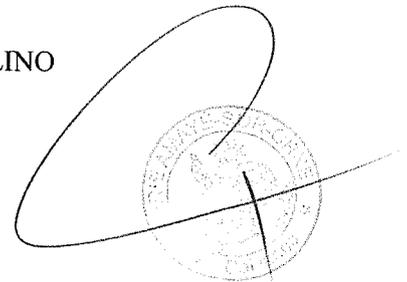
Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Calvados en date du 10 janvier 2023 faisant état de différentes observations sur la délibération n°22.12.06 portant sur l'attribution de chèques cadeaux au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année et demandant son retrait,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Retirer la délibération n°22.12.06

Pour copie certifiée conforme,

Le maire,
Sylvain COLINO



Département du Calvados
Commune d'Amayé sur Orne (14210)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de membres afférents au C.M. : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 12
2 pouvoirs
Date de convocation : 22/02/2023*

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain Colino, maire.

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin-Poder, M. Troussier, Mme Gourdou, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Forant.

Un pouvoir de M. Leboulanger à M. Colino, un pouvoir de Mme Blaizot à M. Courant

Secrétaire de séance : Mme Martelin-Poder

N°23.03.06

Objet : Convention destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur le maire propose au conseil municipal de reconduire la convention qui avait été signée en 2021 avec la société ABAGUEPES qui était chargée de détruire les nids de frelons asiatiques.

50% du coût de ces destructions était pris en charge par la commune, 50% pris en charge par le particulier qui avait déclaré un nid (tarifs : 40 euros pour un nid primaire , 60 euros pour un nid jusqu'à 8.20 mètres de hauteur et 65 euros de 8.20 mètres jusqu'à 20 mètres)

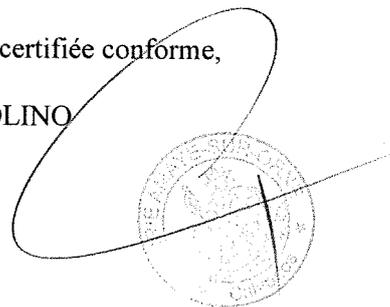
Considérant la hausse actuelle des prix, il est nécessaire de réviser ces tarifs.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants : 40 euros pour un nid primaire , 80 euros pour un nid jusqu'à 8.20 mètres de hauteur et 100 euros de 8.20 mètres jusqu'à 20 mètres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à signer une convention avec la société ABAGUEPES selon les nouveaux tarifs cités ci-dessus
- Fixe la prise en charge communale de la destruction des nids de frelons asiatiques à 50% du coût total de celle-ci selon les tarifs susdits.

Pour copie certifiée conforme,
Le maire,
Sylvain COLINO



Département du Calvados
Commune d'Amayé sur Orne (14210)

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 12
2 pouvoirs
Date de convocation : 22/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain Colino, maire.

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin-Poder, M. Troussier, Mme Gourdou, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Forant.

Un pouvoir de M. Leboulanger à M. Colino, un pouvoir de Mme Blaizot à M. Courant

Secrétaire de séance : Mme Martelin-Poder

N°23.03.07

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR – Pluvial Chemin de Vaillande

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux de pluvial dans le chemin de Vaillande et présente différents devis.

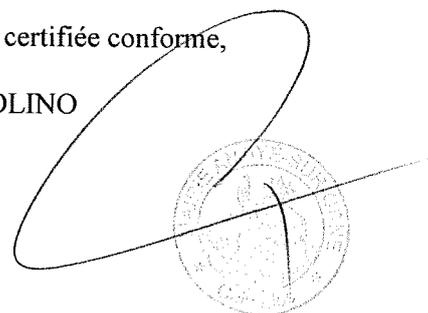
Il propose de solliciter une subvention au titre de la DETR pour ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver ce projet
- de solliciter une subvention au titre de la DETR
- d'approuver le plan de financement suivant :

Coût total HT	20 928.00€
Subvention au titre de la DETR	8 371.20€
Autofinancement de la commune	12 556.80€

Pour copie certifiée conforme,
Le maire,
Sylvain COLINO



Département du Calvados
Commune d'Amayé sur Orne (14210)

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 12
2 pouvoirs
Date de convocation : 22/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain Colino, maire.

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin-Poder, M. Troussier, Mme Gourdou, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Forant.

Un pouvoir de M. Leboulanger à M. Colino, un pouvoir de Mme Blaizot à M. Courant

Secrétaire de séance : Mme Martelin-Poder

N°23.03.08

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL– Aménagements acoustiques cantine scolaire

M. le maire rappelle au conseil municipal que la cantine scolaire est très bruyante. Il présente au conseil municipal un devis établi en vue de réaliser des aménagements qui permettront d'atténuer le bruit afin que les enfants puissent déjeuner dans de meilleures conditions.

Il propose de demander deux subventions, l'une au titre de la DETR, l'autre au titre de la DSIL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver ce projet
- de solliciter une subvention au titre de la DETR
- de solliciter une subvention au titre de la DSIL
- d'approuver le plan de financement suivant :

Coût total HT	9 467.20€
Subvention au titre de la DETR	3 786.88€
Subvention au titre de la DSIL	3 786.88€
Autofinancement de la commune	1 893.44€

Pour copie certifiée conforme,
Le maire,
Sylvain COLINO

